

Après Cannes, Villeneuve-Loubet, une autre commune des Alpes-Maritimes interdit le burkini sur ses plages

écrit par Nagau06 | 12 août 2016



Tiens, tiens, le burkini star de l'été... Ça commence à ruer dans les brancards dans les Mairies. Ce n'est pas nous qui nous en plairons.

Le maire de Villeneuve-Loubet a pris un arrêté dans ce sens la semaine dernière

Alors que la polémique fait rage depuis [l'annonce dans nos colonnes d'un arrêté municipal interdisant sur les plages de Cannes le port « d'une tenue de plage manifestant de manière ostentatoire une appartenance religieuse »](#), une autre commune des Alpes-Maritimes a pris une initiative similaire.

Par arrêté municipal, « l'accès à la baignade à toute personne ne disposant pas d'une tenue correcte, respectueuse des bonnes moeurs et du principe de laïcité, et respectant les règles d'hygiène et de sécurité adaptées au domaine public maritime » est interdit à Villeneuve-Loubet.

Le député-maire villeneuveois Lionnel Luca a signé cet arrêté le 5 août dernier.

Jeudi, Nice-Matin révélait que le 28 juillet dernier, avant même que [la polémique relative à la « journée burkini » \(organisée dans un parc aquatique des Bouches du Rhône\) n'enfle sur le web](#), le maire de Cannes David Lisnard avait pris un arrêté interdisant le port « d'une tenue de plage manifestant de manière ostentatoire une appartenance religieuse alors que la France et les lieux de culte religieux sont actuellement la cible d'actes terroristes ».

Une décision qui a notamment [provoqué le courroux de la Ligue des Droits de l'Homme, qui dénonce un « abus de droit » et envisage de poursuivre cette décision devant la justice.](#)

<http://www.nicematin.com/vie-locale/apres-cannes-une-autre-commune-des-alpes-maritimes-interdit-le-burkini-sur-ses-plages-70771>